

(1)

(N° 23.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1834.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône ^(*).

Amendement au § 1^{er}.

Je propose de remplacer le premier paragraphe par le suivant :

Un des principes essentiels de notre existence politique acquiert, dans les circonstances actuelles, une haute importance. Le maintien de nos relations amicales avec toutes les puissances peut nous faire espérer la consécration solennelle de notre neutralité, gage précieux de sécurité pour la Belgique.

GÉNÉRAL GOBLET.

Amendement au § 3.

A côté des besoins intellectuels du pays, il est de nos jours surtout des besoins matériels qu'il est urgent d'étudier et de satisfaire. Nos populations si laborieuses et si morales, souffrent du prix élevé des denrées alimentaires. *A la vue de l'élévation toujours croissante du prix des céréales, malgré une abondante récolte, et en présence des dangers dont l'exportation nous menace, le pays réclame la prompte prohibition de sortie des grains indigènes et la libre entrée des blés exotiques.*

A. RODENBACH.

B. C. DUMORTIER.

C^{te} F. DE MERODE.

§ 3 bis.

Nous exprimons à Votre Majesté le sentiment pénible que le pays a éprouvé des atteintes portées à l'hospitalité, qui fut, de tout temps, proclamée dans nos lois et consacrée par nos mœurs.

ARMAND DE PERCEVAL.

(*) Discours du Roi, n° 1.

Projet d'adresse, n° 20.